

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-690

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2021-690

Avenant n°1 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant 2022 de la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, conclue en Décembre 2020 entre l'Etat et Bordeaux Métropole, de préciser les actions reconduites ou nouvellement inscrites dans ce dispositif, et d'en détailler les budgets associés.

1. Cadre d'intervention

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018 pour la période 2019-2022 est axée autour de 5 engagements :

- s'attaquer à l'émergence de la pauvreté dès les premières années de la vie,
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance,
- rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- investir pour l'accompagnement de tous vers emploi.

A ce titre, et pour donner suite à une sollicitation de la Préfète de Région, Bordeaux Métropole a contractualisé avec les services de l'Etat le 19 décembre 2020 autour d'actions nécessaires à la lutte contre la pauvreté sur le territoire métropolitain, en s'inspirant des grands axes du plan de relance.

Cette contractualisation, traduite dans une convention-cadre « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi », est prévue sur un exercice de trois ans (2020-2022). La Métropole y participe à hauteur de 522.500€, soit un niveau d'engagement équivalent à celui de l'Etat, ce qui représente une enveloppe globale de 1.045.000 M€ pour cette programmation se déclinant en 6 actions :

Tableau récapitulatif des fiches actions validées dans le la convention-cadre			
Actions	Coût total	Subvention Etat	
Axe Inclusion numérique			
1. Montée en compétences sur les outils numériques de base	300 000 €	150 000 €	50%
Axe Accès à l'emploi et aide alimentaire pour les jeunes et publics en grande difficulté			
2. Renforcer l'accès à l'emploi des jeunes dans les QPV	400 000 €	200 000 €	50%
3. Lutte contre la précarité alimentaire chez les 18-25 ans	125 000 €	62 500 €	50%
Axe Accès aux logements pour les populations précaires			
4. Logement 1 pour 1 des jeunes sans logement	100 000 €	50 000 €	50%
5. Accompagnement des Gens du Voyage vers du logement adapté	60 000 €	30 000 €	50%
6. Lutte contre le mal logement	60 000 €	30 000 €	50%
Total	1 045 000 €	522 500 €	50%

L'action de lutte contre le mal-logement n'ayant pas été réalisée cette année au vu d'un plan de charge exceptionnel du service de l'amélioration du parc privé en lien avec l'effondrement des immeubles sur Bordeaux, il a été convenu avec les services de l'Etat de redéployer les crédits afférents non consommés par ce projet sur les autres actions indiquées.

2. Avenant 2022

En date du 3 Septembre 2021, une proposition d'avenant à la convention-cadre a été adressée par la Préfecture à Bordeaux Métropole, afin d'asseoir ou de développer les projets initiés dans le cadre de ce plan d'actions, avec un financement à part égale de 520.000€, auxquels s'additionnent les 60.000€ de la part Etat (convention cadre 2020-2022) non consommés en 2021 qui seront à redéployer sur l'action 1 et sur la nouvelle action, déclinées ci-après. Soit une nouvelle enveloppe globale pour le Plan Pauvreté proposée pour l'année 2022 pour un montant global de 1.040.000€ (hors redéploiement des crédits existants).

Trois actions sont identifiées de concert avec l'Etat pour répondre à ce cadre d'intervention, en s'inscrivant dans le champ de la politique sociale de l'habitat et de l'inclusion numérique métropolitaine :

- **reconduction de l'action 1 : inclusion numérique**

L'action consiste à constituer et former un réseau d'acteurs associatifs métropolitain à la médiation numérique, permettant par ricochet de favoriser l'inclusion numérique de nombreux publics en situation d'exclusion dans et hors les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en s'adressant également aux personnes ayant le statut de réfugiés ou relevant de la protection internationale.

Budget total de l'action sur l'avenant 2022 : 300.000€,

- **reconduction de l'action 2 : appel à projets pour l'emploi des jeunes et des femmes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, déjà fortement impactés par des difficultés socioéconomiques, la crise sanitaire, en stoppant brutalement les activités économiques, est venue renforcer la précarité et probablement le chômage. La nécessité de déployer sur ces territoires des réponses innovantes apparaît comme un levier important de la lutte contre la grande précarité, notamment auprès des publics les plus fragilisés que sont les femmes et les jeunes.

Budget total de l'action sur l'avenant 2022 : 400.000€,

- **nouvelle action : accompagnement vers et dans le logement de familles en sortie de squat**

Il s'agit d'une nouvelle action qui consiste à cofinancer l'accompagnement vers et dans le logement de 20 familles par an en sortie de squats. Celles-ci sont évaluées et orientées par le COS Alexandre Glasberg – Foyer Quancard (opérateur social de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles) vers des Logements temporaires d'insertion (LTI) mis à disposition par Bordeaux Métropole. Ce projet vient compléter les actions déjà déployées dans le cadre de la plateforme de résorption des squats, pilotée par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), et à laquelle Bordeaux Métropole participe activement à travers l'opération sociale confiée au Diaconat de Bordeaux via un marché publique. Cette mission consiste à l'accompagnement des familles durant l'hébergement temporaire jusqu'à la sortie positive vers un logement durable sur une période de 4 ans (2021/2025).
Budget total de l'action sur l'avenant 2022 : 460.000€.

3. Modalités de mise en œuvre

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent avenant seront effectués de manière conjointe par Bordeaux Métropole et les services de l'État au sein d'un comité technique se réunissant à minima une fois par semestre.

La contribution 2021 de l'Etat fera l'objet d'un versement annuel unique, à la signature du présent avenant. La contribution financière sera créditée sur le compte de Bordeaux Métropole (Trésorerie de Bordeaux municipale et Métropole).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU l'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,

VU la délibération 2020-455 du 27 novembre 2020 portant sur Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole participe dans le cadre de sa politique d'habitat, au titre de sa compétence de solidarité urbaines, au développement de l'offre spécifique

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant annexé au présent rapport,

Article 2 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°1 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes au budget de l'année 2021 soit 520 000 € – Chapitre 74, article 74718, fonction 424 ; les dépenses correspondantes étant ouvertes pour partie au budget 2021 et pour partie au budget 2022 (sous réserve de son adoption) aux chapitres 011 et 65.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021 PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
--	---